



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2025 04 07**

OBJET :

**Taux des impôts locaux**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quinze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni et M. Christophe Céragioli formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Michel Caruso et Mme Sylvie Carletto.

Etaient excusées : Mmes Marie-Fleur Alquier et Kareen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024 04 09 du 15 avril 2024, il a été fixé ainsi qu'il suit, les taux 2024 des impôts directs locaux :

- 15,79 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- 27,16 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 31,09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, par délibération n° 2025 03 10 du 19 mars 2025, le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de voter les taux des impôts directs locaux relevant de sa compétence, au titre de l'année 2025,

Considérant la volonté de maintenir la gratuité des services et les tarifs en cours, ainsi que le niveau des investissements,

Monsieur le Maire propose au conseil de maintenir pour l'année 2025, le montant des taux des impôts directs locaux.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide** de maintenir pour l'année 2025, les taux des impôts directs locaux à :

- 15,79 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- 27,16 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 31,09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

**Autorise** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Nombre de présents : 23*

*Nombre de représentés : 4*

*Nombre de votants : 27*

*Pour : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto.*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250415-20250407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025  
Publication : 17/04/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE